



COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS  
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES  
CERTIFICAT DE VALIDATION OFFICIELLE DE DAN ET GRADES

## DIPLOME DE CEINTURE NOIRE

### *Krav Maga*

Délivré à

**Mme GUILHEN PINAT CHRISTELLE**

**1 ER DAN**

Homologué, le 21/12/2013

Le Président  
  
Francis DIDIER

ART. L.212.5. Code du sport :  
« Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un Dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la CSDGE de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux ».

